

## DELIBERATION CA085-2014

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7  
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 20 novembre 2014.

**Objet de la délibération** Elections : commission des statuts

**Le conseil d'administration réuni le 4 décembre 2014 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Suite à un vote à bulletin secret, est élu à la commission des statuts Alexandre THOUMIE avec 10 voix pour.

Fait à Angers, le 12 janvier 2015

**Jean-Paul SAINT-ANDRÉ**  
*Président de l'Université d'Angers*

Pour le président  
et par délégation  
le Directeur général des services  
Olivier TACHEAU

*Signé*

Mis en ligne le 16 janvier 2015

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **16 janvier 2015**

### 3.2. ELECTION COMMISSION DES STATUTS

#### ARTICLE 5.1 - COMMISSION DES STATUTS

##### Rôle

La commission des statuts est consultée sur

- les demandes de révision :
  - des statuts des conseils de l'Université,
  - des statuts des composantes,
  - des statuts des services communs et généraux,
- les propositions de modification :
  - du Règlement intérieur de l'Université,
  - des règlements intérieurs des composantes, des services communs et généraux et des instances
- les modalités de mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires touchant à la vie et aux structures de l'Université.

##### Composition

La commission des statuts se compose de 14 membres élus par le conseil d'administration :

- 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs dont au moins quatre membres des conseils centraux : **Hervé CHRISTOFOL, Yves DENECHERE, Dominique JONCHERAY, Elisabeth MATHIEU, Christian ROBLEDO, Alphonse CALENDIA, Sabine MALLET, Didier PELTIER**
- 4 étudiants dont au moins deux membres des conseils centraux : **Inès LEBECHNECH, Julie GASTINEAU, Chloé DUCHÈNE, Alexandre THOUMIE**
- 2 personnels BIATSS dont au moins un membre des conseils centraux : **Sylvie DURAND, Nathalie LUSSON**

